

CONDITIONS PARTICULIERES DU SERVICE SECOURS 4G

1. DÉFINITIONS

En complément des définitions des Conditions Générales de Service, les termes suivants utilisés dans les présentes Conditions Spécifiques de Service et qui figurent avec une majuscule auront la signification suivante :

« **Service** » désigne le Service Centrex, objet des présentes Conditions Spécifiques de Service.

« **Matériel** » désigne le(s) routeur(s) et/ou tout autre matériel, propriétés de RECOM et fournis par ce dernier au Client dans le cadre de la fourniture du Service

« **Secours** » désigne le relais effectué par un routeur 4G lors d'une défaillance du lien sur lequel l'offre de secours 4G est souscrite.

« **Couverture 4G** » désigne la qualité du signal reçu par le routeur 4G à l'endroit d'installation dudit routeur.

« **Enveloppe data** » désigne la quantité de données, exprimée en Gigaoctet, allouée par défaillance de lien.

« **Défaillance** » désigne une indisponibilité totale du Service sur un Site Client exclusivement imputable au Réseau rendant impossible l'acheminement des communications du et vers le Site Client.

« **Lien d'Accès** » désigne la liaison de raccordement établie par RECOM ou commandée le Client auprès d'un Opérateur conformément aux présentes Conditions Spécifiques de Service entre le Réseau et le point d'entrée d'un Site Client.

« **Opérateur** » désigne un opérateur auprès duquel RECOM commande un Lien d'Accès, et/ou une Ligne Analogique pour le compte du Client.

« **Réseau** » désigne le réseau de télécommunications de RECOM acheminant le trafic téléphonique et/ou le trafic Internet du Client en provenance ou à destination du Client, à l'exclusion des Lignes Analogiques, des Liens d'Accès, des Liens de Back up et de tout autre élément de l'OBL.

« **Site Client** » désigne le site du Client situé en France métropolitaine où le Service est fourni par RECOM et dont l'adresse figure dans le Bon de Commande de Service.

2. DESCRIPTION ET CONDITIONS D'UTILISATION DU SERVICE

2.1 Le Service fourni par RECOM est un service de secours qui permet de palier à la défaillance du lien sur lequel est souscrite l'offre de Secours 4G.

2.2 La fourniture du Service sur un Site Client suppose l'installation d'un routeur de Secours compatible avec l'offre RECOM. Seuls les routeurs fournis par RECOM peuvent être utilisés pour l'exécution de ce service.

2.3 Mise à disposition de Matériel - RECOM met à la disposition du Client du Matériel pendant toute la durée du Contrat de Service. Le Matériel ainsi mis à la disposition du Client exclusivement pour être utilisé dans le cadre du Service est et reste la propriété exclusive de RECOM. Le Client assume la garde dudit Matériel pendant toute la durée du Contrat de Service et jusqu'à sa restitution au Prestataire. Il supporte, à ce titre, tous les risques inhérents à la garde du Matériel. Le Client s'engage à indemniser RECOM en cas de perte, vol ou de dommage, à hauteur de la valeur nette comptable dudit Matériel. À l'expiration du Contrat de Service ou en cas de résiliation pour quelle que cause que ce soit, le Client restituera le Matériel en bon état de fonctionnement, d'entretien, accompagné de ses accessoires éventuels (câbles et autres) dans les quinze (15) jours suivant la fin du Contrat de Service ou sa résiliation conformément aux instructions de RECOM. Toute intervention sur le Matériel opérée sans l'accord exprès, préalable et écrit de RECOM est interdite et peut entraîner la facturation au Client des frais de remise à niveau et la résiliation du Contrat de Service. En particulier, le Client s'interdit de débrancher ou de couper l'alimentation du Matériel, modifier le câblage des cartes et/ou de modifier la configuration du Matériel sans l'autorisation de RECOM. RECOM peut, s'il estime que l'évolution technique le rend nécessaire, sans modifier les présentes conditions, remplacer temporairement ou définitivement tout ou partie du Matériel par d'autre Matériel remplissant les mêmes fonctions et présentant des qualités similaires à celles du Matériel remplacé et ce, sans que le Client ne puisse s'y opposer.

2.4 L'offre Secours 4G de RECOM est limitée à une enveloppe data de 100Go par défaillance des liens ADSL et VDSL et à 200Go pour toute souscription de l'offre en option sur un lien SDSL ou fibre. Il est expressément précisé que le Secours 4G est une offre de secours utilisable uniquement si le lien principal RECOM a déjà été activé et n'est plus fonctionnel, et qu'un ticket d'incident est ouvert auprès de RECOM. Tout usage de l'accès 4G comme connexion principale (après livraison du lien principal) sera proscrite.

Toute utilisation de la SIM avant livraison du lien principal sera facturée au compteur

2.5 Offres compatibles secours 4G - La souscription au Service est possible sur l'ensemble des liens d'accès proposé à la vente par RECOM.

L'ensemble des liens ADSL et VDSL sont fournis avec le secours 4G (sauf demande express du client et validation de la direction).

Les liens SDSL, fibre mutualisée et fibre dédiée peuvent être vendus avec le secours 4G en option payante.

2.6 Restrictions du Service – Il est entendu que le Service Secours 4G est soumis à la bonne couverture réseau à l'endroit où est installé le routeur 4G. RECOM ne peut en aucun cas être tenu responsable d'un défaut de couverture 4G.

Si le client en fait la demande, un devis peut lui être proposé pour la pose d'antenne GSM déportées

Il est de la responsabilité du client de s'assurer de la bonne couverture réseau avant la souscription de l'offre de service.

Le réseau utilisé par RECOM pour les offres de secours 4G est le réseau de l'Opérateur Bouygues Telecom (Le réseau de l'Opérateur Orange sera disponible à une date ultérieure non connue à ce jour)

RECOM ne garantit pas de service minimum, ce dernier pouvant varier selon les moments de la journée, la sollicitation de l'accès mobile ou encore votre niveau de couverture.

Information technique : L'adresse IP publique du lien de secours est différente de celle du lien principal (l'IP du lien de Secours 4G est tout de même une IP fixe)